

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Jeudi 20 mai 2010 – Conférence téléphonique

Membres présents :

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, *Président FFHB, représentant Patricia SAURINA, Présidente de la LFH (qui assiste mais ne prend pas part aux échanges)* ; **Philippe BANA**, *DTN* ; **Olivier KRUMBHOLZ**, *Sélectionneur France A (en partie)*

Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes, Vice-Président LFH* ; **Thierry WEIZMAN**, *Metz (en partie)* ; **Olivier MANUTAHI**, *Toulouse*

Représentant des entraîneurs : **Laurent BEZEAU**

Représentante joueuses : **Agata GENES-SZUKIELOWICZ**

Représentant des arbitres : **Thierry DENTZ**, *représentant Laurent REVERET*

Invités présents :

Représentants FFHB : **Eric BARADAT**, *Entraîneur Adjoint Equipe de France A Féminine*

Salariés FFHB : **Michel BONFILS**, *Conseiller du Président* ; **Cécile MANTEL**, *responsable service juridique*

Salariés LFH : **Bastien EL GHOUZZI**, *chargé de mission administratif*

Demande UPCD1F : **Marie-Odile MAILLY**, *Fleury-les-Aubrais, secrétaire UPCD1F*

Membre excusé :

Florence MORAGLIA, *Personne qualifiée en matière de contrôle de gestion*

Michel AMICO, *Dijon*

Invités excusés :

Alexis MANOUVRIER, **Odile MARCET** ; *conseillers de la Présidente de la LFH*

Florence LECAT, *responsable communication* ; **Alexis BERTIN**, *responsable marketing*

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer

La séance est ouverte à 12h depuis le siège de la FFHB ; la réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique, sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

Ordre du jour :

- Définition de l'ordre du jour de l'AG de la LFH du 5/6/2010
- Propositions du groupe de travail calendrier/compétition (règlements définitifs à adopter en AG) :
 - modes de qualification pour la Coupe de la Ligue 2010/2011
 - règles de qualification en coupes d'Europe 2011/2012
 - règles d'attribution des points pour les play-downs 2010/2011
 - règles sportives en cas d'égalité à l'issue des matchs A / R des play-offs 2010/2011
- Répartition des prises en charge clubs / organisateur pour la Coupe de la Ligue 2010/2011 (le cahier des charges définitif sera présenté à l'AG)
- Info sur les diffusions TV 2010/2011 (propositions des affiches pour les 4 premières dates)
- Questions diverses

I/ DEFINITION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AG LFH DU 5 JUIN 2010

L'ordre du jour suivant, proposé par le président de la FFHB et diffusé préalablement aux membres du Comité de Direction est arrêté :

- Approbation des PV d'AG des 18 juillet 2009 et 4 août 2009
- Perspectives Marketing
- Politique et plan de Communication
- Approbation des calendriers 2010/2011 et attribution des numéros
- Approbation du cahier des charges pour l'organisation de la coupe de la Ligue 2010/2011
- Point budgétaire :
 - Présentation des comptes 2009/2010
 - Adoption du budget prévisionnel 2010/2011
- Approbation des règlements LFH pour 2010/2011 (règlement particulier, règlement de la coupe de la Ligue féminine, règlement médical)
- Composition des groupes de travail pour 2010/2011
- Questions diverses

A cette occasion, Olivier GEBELIN renouvelle sa demande de rencontrer l'agence officielle de la FFHB, SELLA COMMUNICATION, en amont de l'Assemblée générale. Joël DELPLANQUE propose d'organiser une rencontre autour des finales de coupes de France auxquelles devraient assister des représentants de SELLA.

En outre, un tour de table confirme à l'unanimité que la LFH prendra en charge les frais de déplacement aller et retour des personnes invitées à l'AG ; tout hébergement nécessité pour la nuit du 4 au 5 juin 2010 restant à la charge de chacun.

II/ PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL CALENDRIER/COMPETITION POUR AVIS DU CODIR A L'AG

Lors du dernier CODIR du 30 avril 2010, mandat avait été donné au groupe de travail calendrier pour établir un projet de calendrier 2010/2011 définitif et proposer, d'une part, les modalités de qualification pour la coupe de la Ligue positionnée en décembre et, d'autre part, les règles d'attribution des places européennes 2011/2012.

Eric BARADAT expose les préconisations du groupe de travail calendrier / compétition.

1/ Qualification pour les finalités de la Coupe de la Ligue 2010/2011 (8 équipes)

Les clubs européens à l'issue de la saison 2009/2010 sont qualifiés directement pour les 1/4 de finale de la Coupe de la Ligue 2010/2011. S'il n'est pas européen, le club de la Ligue ou du comité organisateur est également qualifié d'office pour les 1/4 de finale de la Coupe de la Ligue 2010/2011.

Les places restantes (pour parvenir à 8 équipes) sont attribuées sur des matchs éliminatoires (tours qualificatifs de 16^{èmes} et/ou 1/8^{èmes} de finale, entre les équipes non européennes et en fonction du nombre d'équipe dans le championnat) qui se dérouleront le 13/14 novembre 2010 et le 17 novembre 2010.

Tous les matchs des 16^{èmes}, 1/8^{èmes} et des 1/4 de finale sont organisés selon une grille type tennis à partir du classement de la saison 2009/2010, l'organisateur étant tête de série n°1. Seules les 1/2 finales font l'objet d'un tirage au sort intégral.

➔ **Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

2/ Qualifications pour la Challenge Cup 2011/2012 (2 places à pourvoir)

Les modifications possibles des règles de qualification en coupes d'Europe ne concernent que l'hypothèse d'un championnat à play-offs c'est-à-dire à 10 clubs.

Le groupe de travail s'est majoritairement positionné en faveur de la règle suivante, qui constitue une évolution par rapport à celle en vigueur en 2009/2010 :

- La 1^{ère} place en C4 attribuée au vainqueur de la Coupe de la Ligue. S'il est déjà qualifié pour une Coupe d'Europe de rang supérieur, la place revient au finaliste de la Coupe de la Ligue. Si celui-ci est lui aussi déjà qualifié pour une autre coupe d'Europe, alors la 1^{ère} place en C4 revient au club le mieux classé à l'issue de la phase régulière 2010/2011 et non déjà européen.
- La 2^{ème} place en C4 est systématiquement attribuée au club le mieux classé à l'issue du classement officiel du championnat de France LFH 2010/2011 (c'est-à-dire après les play-offs) et non déjà européen.

Mais avait également entendu les arguments d'Olivier GEBELIN en faveur de la formule actuelle qui privilégie, pour la 2^{ème} place en C4, le club le mieux classé à l'issue de la phase régulière et non déjà européen.

De sorte à présenter au CODIR les deux options.

Après avoir permis à Olivier GEBELIN de préciser ses arguments portant, d'une part, sur son souhait de ne pas remettre en cause les décisions de l'AG du 4 août 2009 sur ce sujet, et, d'autre part, sur les aspects économiques et d'équité sportive afin que l'ensemble des places européennes ne soient pas attribuées sur des compétitions par élimination.

Joël DELPLANQUE met au vote les 2 hypothèses :

- 7 voix pour l'hypothèse correspondant à la préconisation du groupe de travail,
- 1 voix pour l'autre hypothèse correspondant à la règle actuelle dotant systématiquement le 1^{er} club non européen à l'issue de la phase régulière.

→ La proposition du groupe de travail (1^{ère} place en C4 via la coupe de la Ligue (vainqueur ou finaliste) ou au 1^{er} club non européen à l'issue de la phase régulière ; 2^{ème} place en C4 au 1^{er} club non européen à l'issue des play-offs) est adoptée à l'unanimité des membres présents

3/ Règles d'attribution des points pour les play-downs 2010/2011 (si championnat à 10 clubs)

La réflexion vise à augmenter l'écart de points à l'entrée des matchs de play-downs.

Le 7^{ème} de la phase régulière part avec 4 pts

Le 8^{ème} de la phase régulière part avec 3 pts

Le 9^{ème} de la phase régulière part avec 2 pts

Le 10^{ème} de la phase régulière part avec 0 pt

→ Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4/ Règles sportives en cas d'égalité à l'issue des matchs A / R des play-offs 2010/2011

Dans un souci de cohérence avec la règle applicable lors de la Coupe de la Ligue Féminine, le groupe de travail propose, en cas d'égalité parfaite entre deux équipes à l'issue d'une rencontre aller/retour de play-off, de remettre les scores à 0 et de disputer une prolongation de 2x5 minutes. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette prolongation, il sera procédé à l'épreuve des jets de 7m : 1^{ère} série tirée en intégralité, 2^{ème} série à la mort subite à nombre de tireurs équivalent.

→ **Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Les services fédéraux sont chargés d'intégrer ces différentes orientations dans les projets de règlements qui seront soumis au vote de l'AG du 5 juin.

III/ REPARTITION DES PRISES EN CHARGE DE LA COUPE DE LA LIGUE 2010/2011

La formule retenue est celle de 8 équipes sur 3 jours consécutifs, les 28, 29 et 30 décembre 2010.

Les hypothèses présentées au CODIR sont les suivantes :

- Hypothèse 1 : Premier jour (¼ finales) à charge intégrale des équipes qualifiées (transports, restauration, hébergements). Frais de séjour des journées des ½ et finale à charge de l'organisateur (transports locaux, hébergements, restauration, à partir du 29 décembre au soir et jusqu'au 31 décembre matin inclus)
- Hypothèse 2 : Toute la compétition à la charge de l'organisateur, excepté les déplacements (A/R) jusqu'au lieu de la compétition
- Hypothèse 3 : Toute la compétition à la charge de l'organisateur, y compris les déplacements (A/R) jusqu'au lieu de la compétition
- Hypothèse 4 : Premier jour (¼ finales) à charge de l'organisateur pour les 4 équipes qualifiées pour les ½ finales (transports locaux, restauration, hébergements, à partir du 28 décembre au soir et jusqu'au) ; à charge des clubs pour les 4 équipes éliminées le premier jour (sauf transports locaux). Frais de séjour des journées des 4 équipes qualifiées en ½ à charge de l'organisateur (transports locaux, hébergements, restauration, à partir du 29 décembre au soir et jusqu'au 30 décembre après midi inclus). Déplacements (A/R) jusqu'au lieu de la compétition de toutes les équipes à charge des clubs.

Joël DELPLANQUE met au vote les 4 hypothèses :

- 7 voix pour l'hypothèse 4,
- 2 voix pour l'hypothèse 1.

Un échange s'engage sur :

- l'opportunité d'un dîner de clôture le 30 décembre au soir : après réflexion, les membres du CODIR s'accordent pour que soit privilégié plutôt un repas le jour des ½ finales, afin que les équipes ne consacrent pas la journée du 31 décembre au retour à domicile,
- la durée du séjour pour les équipes éliminées en ¼ ? en ½ ? : le CODIR propose que le choix soit laissé aux clubs éliminés en ½ finales de rester ou non jusqu'au 30 décembre, avec prise en charge de leurs frais de séjour par l'organisateur.

NDLR : postérieurement au CODIR du 20 mai, Joël DELPLANQUE s'est adressé le 28 mai par courriel aux membres du CODIR pour :

- leur rappeler que le CODIR du 30 avril 2010 avait confirmé la priorité donnée à la candidature Bretagne-Finistère-Arvor, si celle-ci était maintenue compte tenu de l'évolution de la formule,
- leur diffuser un courrier commun des trois présidents de la Ligue de Bretagne, du Comité du Finistère et du club d'Arvor, confirmant leur volonté d'organiser la compétition dans des conditions financières conformes à celles en vigueur en 2009/2010, sans la dernière nuit après la finale puisque la Nuit des Etoiles est reportée en fin de saison sportive,
- leur préciser que le nouveau positionnement de la compétition entre Noël et Jour de l'an induisait un rattachement à l'exercice budgétaire 2010 (des clubs mais surtout des collectivités),
- leur rappeler le court délai séparant de la tenue de la compétition et la nécessité d'anticiper pour accompagner au mieux un événement qu'il conviendra d'organiser et de promouvoir à une période nouvelle,
- attirer leur attention sur le fait que la candidature conjointe de la Bretagne, du Finistère et du club d'Arvor garantissait un organisateur,
- leur indiquer que, compte tenu de tous ces éléments, il se ralliait aux arguments développés par les représentants de la Bretagne, du Finistère et du club d'Arvor et qu'il faisait sienne la répartition des prises en charge ainsi formulée, qui lui apparaît raisonnable et équitable, dans la mesure notamment où la charge des clubs n'était pas alourdie puisque la journée de repos était supprimée.

En tout état de cause, il appartiendra à l'assemblée générale de la LFH de se déterminer souverainement le 5 juin sur la répartition fixée par le cahier des charges de l'organisation.

IV/ INFORMATIONS SUR DIFFUSION TV 2010/2011

Joël DELPLANQUE confirme au Comité de Direction la volonté de France Télévision de retransmettre plusieurs matchs du championnat de France LFH en décrochages régionaux sur les antennes de France 3. Quatre dates ont déjà été proposées :

- Le 5 septembre 2010
- Le 12 septembre 2010
- Le 24 octobre 2010
- Le 21 novembre 2010

A ce stade, l'incertitude liée à l'identité des équipes européennes (dates des 24/10 et 21/11 concernées : on ne pourra diffuser que des clubs non européens) et au nombre d'équipe admises en LFH en 2010/2011 (impact sur le calendrier et l'attribution des numéros) ne permettent pas de proposer des affiches précises.

Cela étant, Joël DELPLANQUE invite d'ores et déjà les clubs disposant d'une salle permettant d'accueillir la TV à se renseigner sur la disponibilité de leur salle dans le créneau horaire 15-17h des dimanches des dates concernées et à informer la LFH au plus vite. Il s'agit en effet d'être en capacité d'informer dès que possible France TV des rencontres diffusables, afin que ses directions régionales puissent se positionner officiellement.

Quatre dates complémentaires sur 2011 ont été évoquées par France TV mais non encore confirmées. En outre, lors d'un rendez-vous téléphonique entre le France Télévision et la FFHB, plusieurs sujets ont été abordés sur lesquelles des réponses définitives sont attendues prochainement :

- Organisation de la conférence de presse de début de saison de la LFH dans les locaux de France Télévision, le 1^{er} septembre,
- La formalisation d'un accord écrit de collaboration avec France Télévision,
- Les conditions d'exploitation éventuelle de billboards ou plus généralement de dispositifs publicitaires.

Enfin, afin de présenter la plus grande réactivité possible à France Télévision, chaque club devra faire parvenir au plus vite à la LFH les disponibilités de leurs salles respectives pour les premières dates données.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Au niveau Marketing, Olivier GEBELIN rend compte de son entretien avec Jean-Pierre FEUILLAN pour préparer la rencontre avec SELLA COMMUNICATION. Joël DELPLANQUE précise que Jean-Pierre FEUILLAN a confié le soin à Alexis BERTIN d'actualiser l'offre marketing de la LFH suite à un premier travail avec SELLA COMMUNICATION.

2/ En matière de Communication, Olivier GEBELIN rappelle qu'il a souhaité la tenue d'une réunion du groupe de travail Communication, notamment pour partager la réflexion sur le projet de Plan de communication présenté succinctement lors du CODIR du 30 avril. A ce jour, ses demandes sont restées sans réponse de la part d'Alexis MANOUVRIER et d'Odile MARCET.

Les orientations définies par ce groupe et le groupe de travail Marketing auront un impact direct sur les orientations budgétaires qui seront à faire valider lors de l'AG.

3/ Philippe BANA informe le Comité de Direction du maintien du dispositif de la plateforme « Replayer » pour la saison 2010/2011. En outre, il confirme que la FFHB met de nouveau en place une session de formation à l'analyse vidéo et au séquençage de matchs pour les entraîneurs des clubs accédants en LFH, voire pour les nouveaux entraîneurs de LFH. Cette session se déroulera les 21 et 22 juin 2010 au siège de la FFHB.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël DELPLANQUE clôture la séance en revenant sur les épreuves que traversent la famille BOUGEANT et Patricia SAURINA, et transmet à chacun, au nom du CODIR, toute notre affection et soutien dans leurs combats.

La séance est levée à 13h15.

Joël DELPLANQUE,
Président de la FFHB



Pour Patricia SAURINA